



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Hervé GAILLARD
05 57 95 02 66

herve.gaillard@culture.gouv.fr

Références : PC02456720J0002-1

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

La Préfète de région

à

Direction départementale des Territoires de la Dordogne
Pôle ADS
Cité Administrative
24024 PERIGUEUX CEDEX

Pôle Urbanisme, P.A.
et Ville Dur.

26 OCT 2020

À l'attention de Mme Muriel Rond,

Bordeaux, le 21 octobre 2020

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : VAUNAC (DORDOGNE), 2020 - Vaunac - Las Lacassas
PC02456720J0002
Votre courrier du 4 septembre 2020
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 5 octobre 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de Région,
et par délégation, pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'Archéologie

Gérald MIGEON